

En France, un Abdoulaye, clandestin et donc délinquant, peut faire grève contre un projet de loi

écrit par Christine Tasin | 26 février 2018



http://www.lemonde.fr/societe/article/2018/02/12/une-centaine-de-travailleurs-sans-papiers-en-greve-en-ile-de-france_5255455_3224.html

Une centaine de délinquants prétendent donc faire grève en France.

Délinquants à trois titres : d'abord parce qu'entrés et demeurés en France clandestinement, sans visa.

Ensuite parce que s'étant fait embaucher avec de faux papiers et des numéros de sécurité sociale appartenant à d'autres.

Enfin parce qu'ils travaillent et perçoivent un salaire non déclaré qui leur permet de ne pas payer d'impôts et de bénéficier de minimas sociaux et autres aides. Tout ce dont les Français qui travaillent dur et gagnent peu sont privés. On ajoutera qu'ils ne servent à rien dans notre pays, puisque l'argent qu'il gagne va quasi intégralement dans un autre, qu'ils le font pas tourner la consommation, les entreprises,

les emplois... Sales égoïstes, va !

Et Le Monde de relayer complaisamment la triste histoire d'Abdoulaye qui vient d'envoyer 624 euros à sa famille au Sénégal... Famille élargie, femme, enfants, parents... 624 euros sur les 700 ou 800 euros qu'il prétend gagner chaque mois. Vous en connaissez beaucoup, vous, des salariés français qui pourraient se permettre de vivre avec 76 ou 176 euros, de payer leur loyer, de manger, s'habiller, se déplacer, et d'envoyer 600 euros à l'étranger ?

Une honte.

Honte sur Abdoulaye et ses semblables qui, au lieu de se battre dans leur pays, de le construire, reconstruire, viennent manger le pain des Français alors qu'ils n'en ont pas reçu l'autorisation.

Honte sur Le Monde qui veut nous faire pleurer sur l'indéfendable.

Honte sur la CGT qui défend ces délinquants.

Honte sur Hollande et Macron qui n'ont pas expulsé ces délinquants présents depuis 5 ans en France.

Honte sur les patrons qui les emploient mais aussi double honte sur Hollande et Macron qui, à cause des charges ahurissantes et de la concurrence déloyale des travailleurs détachés sont trop souvent tentés – obligés – de trouver des solutions illégales pour ne pas mettre la clé sous la porte.

Mais cela ne s'arrête pas là, Abdoulaye a demandé à sa famille, restée au Sénégal, l'autorisation de faire grève... Dorénavant, ce sont donc les étrangers, vivant sur d'autres continents, qui décident de la paix sociale dans nos entreprises.

Et il y a mieux encore... C'est qu'Abdoulaye considère que, puisque ça fait 5 ans qu'il travaille au noir, qu'il trompe les lois, qu'il prend la place de Français loyaux et honnêtes, il devrait être régularisé.

Et ce délinquant qui se moque de nous et des lois a en sus l'arrogance de croire que des travailleurs réguliers ne pourraient pas porter des frigos, des roues de tracteurs.

Pas de pot pour le bonhomme, j'ai changé deux fois de frigo récemment, le premier sous garantie étant tombé en panne. Les deux fois deux Français d'origine sont venus me livrer, installer... Et ils ne se plaignaient pas, eux, de la dureté du travail. D'autant que les uns comme les autres ont à présent des portes de camion sur vérins, des diables... et que la peine n'a plus rien à voir avec ce qu'elle était il y a 50 ans.

J'ai vu aussi le maçon de ma maison avec un ouvrier – tous deux français d'origine – porter des poutres, des blocs de béton, travailler dans des conditions climatiques très difficiles... Sans se plaindre. Et ce sont des personnes qui ont commencé de travailler, dur, à 14 ans. Ils en ont plus de 60 et ne peuvent pas encore prendre leur retraite bien qu'ils aient cotisé toute leur vie, payé leurs impôts, consommé en France...

On marche sur la tête en ce pays.

Enfin, qu'est-ce qui a mis dans tous ses états Abdoulaye ?

Le projet de loi actuellement discuté à l'Assemblée nationale qui alourdit les peines encourues par les clandestins, qui encourront 5 ans d'emprisonnement et 75000 euros d'amende.

Ben oui, il semble qu'en ce pays, appliquer la loi soit un crime de lèse-Abdoulaye.

